

Date de délivrance: 07.07.2008 Remplacent la fiche du: —
 *** Changements sur précurseur, n.a. = non applicable, n.d. = non disponible



1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

- 1.1 **Identification de la substance ou de la préparation**
Désignation commerciale: SimpleGreen PRESOLVE Standard
No. d'article: 70432 / 70431 / 70430
No. du composition: 7013006-A
Numéro d'enregistrement: d.n.d.
- 1.2 **Utilisation de la substance / préparation:**
 Mélange de solvants exempt de C.O.V. pour le dégraissage de surfaces
- 1.3 **Identification de la société / entreprise**
- 1.3.1 **Adresse du Fabricant / Fournisseur:**
 Simple Green AG European Operations, Hürdweg 10, CH- 8854 Galgenen
 Téléphone : +41-(0)55-460-1212, Télécopie : +41-(0)55-460-1210, e-mail: info@simplegreen.ch
- 1.3.2 **Responsable pour la fiche de données de sécurité:**
 Chemie & Vorschrift, Kannheideweg 35, D-53123 Bonn-Duisdorf; E-Mail: info@chemie-vorschrift.de
- 1.4 **Numéro de téléphone d'appel d'urgence**
 Centre d'information spécialisé en intoxications Téléphone d'urgence du Fournisseur / Fabricant
 Téléphone : +49 - 761 - 19 240 Téléphone : +41-(0)55-460-1212 (08:30 - 16:30)

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1 **Pour Homme** (Pour données supplémentaires voyez No. 11) :
 À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
 Peut irriter la peau ou les yeux des personnes sensibles.
 Le contact prolongé avec la peau peut dégraisser la peau et provoquer une dermatose.
- 2.2 **Pour l'Environnement:**
 Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
- 2.3 **Pour Matériaux :**
 Aucun(e).

3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

- 3.1 **Nature chimique du Produit:**
 Préparation entre matières organiques
- 3.2 **Ingrédients dangereux:**
- | No. - CAS | No. - Index | No. - CEE | Substance | Gamme (m%) | Symbole | Phrases - R |
|------------|--------------|-----------|---|------------|---------|-------------|
| 64742-47-8 | 649-422-00-2 | 265-149-8 | Distillats légers (pétrole), hydrotraités | > 80% | Xn | R 65-66 |
- Remarque: Pour classification et placation du produit voyez No. 15.

4 PREMIERS SECOURS

- 4.1 **Inhalation :**
 n.a.
- 4.2 **Contact avec la peau :**
 Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
- 4.3 **Contact avec les yeux :**
 Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières.
 Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
- 4.4 **Ingestion :**
 Appeler immédiatement un médecin.
 Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir.
- 4.5 **Mention pour le médecin :**
 En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons.
 Traiter de façon symptomatique.
- 4.6 **Matériel particulier pour premiers secours:**
 Aucun(e).

Désignation commerciale: SimpleGreen PRESOLVE Standard

Fabricant / Fournisseur: Simple Green AG European Operations, Hürdweg 10, CH- 8854 Galgenen

Téléphone : +41-(0)55-460-1212, **Date de délivrance: 07.07.2008 Remplacent la fiche du: —****5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1 Moyens d'extinction recommandés :**Utiliser un produit chimique sec, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.**5.2 Moyens d'extinction contre-indiqués par raison de sécurité: Aucun(e).****5.3 Dangers particuliers par substance, les produits d'incendie, les gazes résultants :**

En cas d'incendie, il peut se former oxydes de carbone.

5.4 Equipement de protection spécial :

Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).

Porter un vêtement de protection complet.

5.5 Autres recommandations : En cas d'incendie, refroidir les citernes par arrosage.**6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL****6.1 Précautions individuelles:**

Voyez No. 8.3 Equipement de protection personnel.

Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: et méthodes de nettoyage.:

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Ne pas contaminer l'eau superficielle.

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

6.3 Autres recommandations : Balayer pour éviter les risques de glissade.**7 MANIPULATION ET STOCKAGE** (Pour prescriptions nationales voyez No. 15.2)**7.1 Manipulation****7.1.1 Indications pour l'utilisation en toute sûreté :**

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

7.1.2 Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

7.2 Stockage**7.2.1 Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs:**

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans le conteneur original.

Éviter la pénétration dans le sous-sol.

7.2.2 Indications concernant les stockages en commun:

Ne pas entreposer avec oxydants.

7.2.3 Données complémentaires concernant les conditions de stockage :

Aucun(e).

7.3 Utilisation(s) particulière(s):

d.n.d.

8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1 Valeurs limites d'exposition:****Composants****Valeurs admissible :****8.2 Contrôle de l'exposition****8.2.1 Contrôle de l'exposition professionnelle:**

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

8.2.1a Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.**8.2.1b Protection des mains :** Gants imperméables en caoutchouc butyle**8.2.1c Protection des yeux :** Lunettes de sécurité**8.2.1d Protection corporelle :** Non.**8.2.1e Autres données :** Tenir compte de limite de porter de l'équipement de protection.**8.2.2 Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement:** d.n.d.

Désignation commerciale: SimpleGreen PRESOLVE Standard

Fabricant / Fournisseur: Simple Green AG European Operations, Hürdweg 10, CH- 8854 Galgenen

Téléphone : +41-(0)55-460-1212, **Date de délivrance: 07.07.2008 Remplacent la fiche du: —****9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1 Informations générales**9.1.1 **Etat physique:** liquide 9.1.2 **Couleur :** incolore 9.1.3 **Odeur :** caractéristique**9.2 Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement**

9.2.1 Valeur du pH, pur: n.a., Valeur du pH, solution aqueuse à 1% : d.n.d.
 9.2.2 Point / gamme d'ébullition (°C) : 240 - 275, Point / gamme de fusion (°C) : d.n.d.
 9.2.3 Point d'éclair (°C) : 93°C, en coupe fermé
 9.2.4 Inflammabilité (CEE A10 / A13) : Non.
 9.2.5 Température d'inflammation (°C) : > 200
 9.2.6 Auto-inflammation (CEE A16) : Non.
 9.2.7 Propriétés oxydatives: Non.
 9.2.8 Danger d'explosion: Non.
 9.2.9 Limites d'explosion (Vol.%) inférieure: 0,5, supérieure : 8
 9.2.10 Pression de vapeur : 0,05 mbar
 9.2.11 Densité (g / ml) : 0,816
 9.2.12 Solubilité (dans l'eau) : pratiquement insoluble miscible avec la plupart des solvants organiques
 9.2.13 Coefficient de partage n-Octanol/l'eau : d.n.d.
 9.2.14 Viscosité : 85 mPa*s
 9.2.15 Têt de séparation de solvant : n.a.
 9.2.16 Teneur de solvant (m.%) : > 80

9.3 Autres informations
 9.3.1 Décomposition thermique (°C) : d.n.d.
 9.3.2 Densité de vapeur (l'air = 1) : d.n.d.
 9.3.3 Vitesse d'évaporation : d.n.d.

10 STABILITE ET REACTIVITE

10.1 **Conditions à éviter :**
Chaleur, flammes et étincelles.
 10.2 **Matières à éviter:**
Oxydants forts.
 10.3 **Produits de décomposition dangereux :**
Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.
 10.4 **Données complémentaires:**
Aucun(e).

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 **Recherches toxicologiques :**
 11.1.1 **Toxicité aiguë :**
 Inhalation, CL₅₀ Rat, (mg / l / 4h) : d.n.d.
 Ingestion, DL₅₀ Rat, (mg / kg) : > 2000
 Contact avec la peau, DL₅₀ Rat, (mg / kg) : > 2500
 Irritation / Corrosivité (sur la peau / les yeux) : faible
 Sensibilisation : Aucun(e).
 11.1.2 **Toxicité sub aiguë / chronique :**
 Cancérogenèse : Aucun(e).
 Mutagenèse : Aucun(e).
 Tératogenèse : Aucun(e).
 Effet narcotique : Non.
 11.2 **Expériences de la pratique**
 11.2.1 Observations pertinentes pour la classification :
Aucun(e).
 11.2.2 Autres observations :
Le contact prolongé avec la peau peut dégraisser la peau et provoquer une dermatose.
 11.3 **Remarques générales :**
La classification de la composition a été faite par la méthode conventionnelle (Calculations selon règlement CEE).

Désignation commerciale: SimpleGreen PRESOLVE Standard

Fabricant / Fournisseur: Simple Green AG European Operations, Hürdweg 10, CH- 8854 Galgenen

Téléphone : +41-(0)55-460-1212, **Date de délivrance: 07.07.2008 Remplacent la fiche du: —****12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

- 12.1 **Écotoxicité:**
Compte tenu des propriétés de plusieurs composants, ce produit est intrinsèquement biodégradable.
- 12.2 **Mobilité:**
Mobilité et Potentiel d'Accumulation : n.d.
- 12.3 **Persistance et biodégradabilité:**
Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. Biodégradabilité intrinsèque.
- 12.4 **Potentiel de bioaccumulation:**
d.n.d.
- 12.5 **Résultats de l'évaluation PBT:**
d.n.d.
- 12.6 **Autres effets nocifs :**
- 12.6.1 Valeur DCO (mg / g) : d.n.d.
- 12.6.2 Valeur DBO₅ (mg / g) : d.n.d.
- 12.6.3 AOX - Remarque : n.a.
- 12.6.4 Composants signifiants : Hydrocarbures
- 12.6.5 Effets nocifs divers: Aucun(e).

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION (Pour prescriptions nationales voyez No. 15.2)

- 13.1 **Traitement des déchets et résidus**
- 13.1.1 Recommandation : D 10 / R1 Classe de déchets No. : 20 01 29
Additionnel tenir compte d'autorités régionales.
- 13.1.2 Manipulation en sécurité: Voyez point 7 et 15.
- 13.2 **Traitement des emballages souillés**
- 13.2.1 Recommandation : Rinçage à l'eau avec détergent propre. Autrement comme pour résidus.
- 13.2.2 Manipulation en sécurité : Comme pour résidus.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- 14.1 **Transport terrestre : Classification ADR et RID**
Remarque: Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport par route et par voie ferrée.
Nom et description:
- | | | |
|-------------------------|---------------------|--------------|
| Classe : | No ONU: | Étiquette: |
| Code de classification: | Groupe d'emballage: | Code danger: |
| Catégorie: | Quantités limitées: | |
- 14.2 **Transport fluvial: Classification ADNR**
Remarque : Classification n'était pas faite.
Classe : Chiffre de l'énumération : Catégorie :
- 14.2.1 **Déclaration :** 14.2.2 **Remarque :**
- 14.3 **Transport maritime: Classification IMDG**
Remarque : N'est pas une substance dangereuse selon la définition des réglementations ci-dessus.
Classe : No.-ONU : Groupe d'emballage :
- 14.3.1 **No - EmS :**
- 14.3.2 **Marine polluant :**
- 14.3.3 **Instruction pour déclaration responsable et étiquetage :**
Nom du transport exact :
Étiquette :
- 14.3.4 **Remarque :**

Désignation commerciale: SimpleGreen PRESOLVE Standard
 Fabricant / Fournisseur: Simple Green AG European Operations, Hürdweg 10, CH- 8854 Galgenen
 Téléphone : +41-(0)55-460-1212, **Date de délivrance: 07.07.2008 Remplacent la fiche du: —**

- 14.4 **Transport aérien: Classification IATA - DGR / ICAO - TI**
Remarque : N'est pas une substance dangereuse selon la définition des réglementations ci-dessus.
 Classe : No.-ONU : Groupe d'emballage :
- 14.4.1 **Instruction pour déclaration responsable et étiquetage :**
Nom du transport exact :
Etiquette :
 Note d'emballage avion,; Passagers : Cargo :
- 14.4.2 **Remarque :**

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- 15.1 **Etiquetage obligatoire selon réglementations CEE :**
 Etiquetage recommandé par CEE : Non. Exceptions applicable :
 Déclaration de Danger(s) : n.a. Symbole(s) de danger :
 Composant(s) :
- Phrases -R:**
- Phrases - S :**
 S 2 - Conserver hors de la portée des enfants.
 S 24/25 - Éviter le contact avec la peau et les yeux.
 S 46 - En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- Etiquetage particulier :
 Bien que ce produit ne soit pas soumis à étiquetage, nous recommandons d'observer les consignes de sécurité.
- 15.1.1 L' étiquetage mentionné est valable pour délivrance à utilisation par le public.
 La confection du étiquetage (formats, exceptions étiquetages particuliers) est à prendre dans les réglementations applicables.

15.2 Régulations nationales

n.d.

16 AUTRES DONNEES

Texte des phrases R mentionnées sous l'article 3

R 65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
 R 66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Les renseignements de cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date d'édition, ils n'ont pas le caractère des notices techniques d'utilisation et ne doivent pas être changés ni pris pour autres produits.

Polycopie inchangée est permis.

Délivré par : Chemie & Vorschrift, Kannheideweg 35, D-53123 Bonn-Duisdorf, ☎ +49-228-7481824

Réception des dates : 05.06.2008, simp039